

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 31 mars 2009**

Etaient présents : Madame MATHE, Messieurs DELPECH, RENAC, DEMANGE, TISSEIRE, ARNAUD, DUVIEL, DOUMERC, BERNY (suppléant), RAGOT, DUPREY, ELIE, BACQUIE (suppléant).

Absents excusés avec procuration : Madame GAY à Monsieur DELPECH, Monsieur DEHAN à Monsieur DUVIEL

Absent excusé sans procuration : Monsieur BAYONI

Secrétaire de séance : Monsieur DEMANGE

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 décembre 2008

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte administratif 2008

Le Compte administratif 2008 se résume ainsi :

Réalisations de l'exercice 2008

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 241 237.41 €	2 317 205.82€
Section d'investissement	114 689.13 €	352 405.90 €

Reports de l'exercice 2007

Report en section de fonctionnement	0 €	300 640.76 €
Report en section d'investissement	95 652.67 €	0 €

TOTAL

<u>Réalisations + reports</u>	2 451 579.21 €	2 970 25239 €
--------------------------------------	-----------------------	----------------------

Restes à réaliser à reporter en 2009

Section de fonctionnement	0 €	0 €
Section d'investissement	1 493 473.76 €	735 85500 €

Résultat cumulé

Exercice

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 241 237.41 €	2 617 846.49 €
Section d'investissement	1 703 815.56 €	1 088 260.90 €
	3 945 052.97 €	3 706 107.39 €

Résultat de l'exercice 2008

<u>Excédent d'investissement</u>	237 716.77 euros
Excédent de fonctionnement	75 698.41 euros

Total excédent 313 685.18 euros

Résultat de clôture 2008 518 673.18 euros

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Michel DUVIEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur René DELPECH vice président et président de la commission des finances, **approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 par 14 voix pour**, Monsieur Michel DUVIEL, Président de la Communauté de Communes, s'étant retiré pour le vote comme le prévoit le code général des collectivités territoriales

Approbation du Compte de Gestion 2008

Le Conseil Communautaire, après présentation du budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Régularisation écritures 2008

Ecritures d'équilibre du budget primitif :

Dépenses imprévues :

Article 022 dépenses imprévues : +0.01€

Total dépenses 2 421 239.24 €

Après délibération, le Conseil Communautaire **à l'unanimité**,

Approuve cette proposition du Président.

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2009

Monsieur Le Président fait part à l'Assemblée Communautaire qu'il y a lieu de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2009.

Suite aux diverses commissions, il est proposé de porter le taux de la TEOM 2009 à 14.42%.

La base prévisionnelle pour l'année 2009 étant de 5 996 891.00 euros, le produit attendu est de 864 900.00 euros. Avec ce taux et pour couvrir l'intégralité des dépenses ordures ménagères, il est nécessaire de prendre en charge environ 10% des dépenses liées à la compétence d'enlèvement des ordures ménagères sur le budget intercommunal.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité cette proposition.

Vote du taux de la Taxe Professionnelle Unique 2009

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire que le produit attendu des impôts nécessaires à l'équilibre du budget primitif 2009, compte tenu des bases prévisionnelles 2009 connues à ce jour, s'élève à : 625 782 € .

Pour bénéficier de cette recette le Président propose de reconduire pour l'année 2009 le taux de TPU de 2008, soit 17.40%.

Dans le cadre de l'unification des taux de TP sur les quatre communes, le maintien du taux devrait conduire pour les commerçants et artisans à une diminution de la Taxe Professionnelle pour les communes dont le taux est supérieur à 17.40 % et une augmentation pour les communes dont le taux est inférieur à 17.40%.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** de fixer pour 2009 le taux suivant :

Taux Taxe professionnelle unique 2009 : 17.40 %

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Mise en réserve d'un taux 2009

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le taux de la taxe professionnelle a été voté au taux de 17,40%.

Il expose que l'article 112 de la loi de finances pour 2004 a institué un nouveau dispositif permettant aux EPCI concernés, s'ils n'utilisent pas en totalité leur droit à augmentation du taux de TP fixé selon les principes de droit commun, de reporter sur les trois années suivantes, les augmentations de taux non retenues, sous certaines conditions.

Il précise que les droits capitalisés au titre d'une année ne peuvent être utilisés qu'au cours des trois années suivantes et que si, à l'expiration du délai de trois ans, l'EPCI n'a pas usé de son droit à récupération ou ne l'a utilisé que partiellement, les droits restant tombent.

En vertu de ce qui précède, Monsieur le Président propose, au titre de l'année 2009, de mettre en réserve un taux de 0.28%, correspondant à la différence entre le taux maximum de droit commun (17.68%) et le taux voté (17.40%).

Il demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de mettre en réserve un taux de 0.28% au titre de l'année 2008.
- **autorise** Monsieur le Président à inscrire un taux sur l'état 1259
- **charge** Monsieur le Président de faire connaître cette décision aux services fiscaux.

Subventions aux associations

Conformément au Budget Primitif 2009 où il a été inscrit une somme de 82 000.00 euros, article 65748, Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la répartition du montant de la subvention de fonctionnement comme suit :

- Crèche Les P'titous LE VERNET : 42 000 euros
- Crèche Les Canailous LAGARDELLE / LEZE : 40 000 euros

Où l'exposé de son président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la répartition du montant de la subvention.

Budget primitif 2009

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet de Budget Primitif 2009 pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES de LEZE - ARIEGE – GARONNE :

PRESENTATION PAR NATURE - SECTION FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET D ORDRE			
DEPENSES		RECETTES	
<u>Gestion des services</u>		<u>Gestion des services</u>	
011 Charges à caractère général	717 400.00€		
012 Charges personnel et assimilé	256 600.00 €	73 Impôts et taxes	1 490 682.00 €
65 Charges de gestion courante	946 000.00 €	74 Dotations et participations	854 775.00 €
014 Atténuation de produits	422 000.00 €	013 Atténuation de charges	16 000.00 €
TOTAL	2 342 000.00 €	TOTAL	2 361 457.00 €
66 Charges financières	25 194.40 €		
67 Charges exceptionnelles	190 000.00 €	77 Produits exceptionnels	160 000.00 €
022 Dépenses imprévues	49 345.12 €	042 Opérations d'ordre	3 458.43 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	2 606 539.52 €	RECETTES DE L'EXERCICE	2 524 915.43 €
	275 677.14 €		376 609.08 €
023 Virement sect. Invest.	19 307.85 €	EXCEDENT DE 2008	
042 Opérations d'ordre			
TOTAL	2 901 524.51 €		2 901 524.51 €

PRESENTATION PAR NATURE – SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement		Recettes d'équipement	
21 Immobilisations corporelles	12 500.00 €	13 Subvention d'investissement	1 009 355.00 €
Total des opérations d'équipement	522 900.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	350 000.00 €
16 Remboursement d'emprunt	54 885.79 €		
Dépenses financières		Recettes financières	
Opérations total RAR+op. votées	2 083 759.55 €	10 Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	290 813.89 €
Opérations d'ordre	3 458.43 €	Recettes d'ordre d'investissement	
		021 Virement de la section de fonctionnement	275 677.14 €
		040 Opération d'ordre	19 307.85 €
		REPORT 2008	142 064.10 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	2 087 217.98 €	RECETTES DE L'EXERCICE	2 087 217.98 €
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (Dépenses réelles – Recettes réelles)			291 526.56 €
Virement de la section de fonctionnement			

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord au projet de Budget Primitif 2009 pour la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire vote le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, par opération.

DEMANDE D'EMPRUNT

Monsieur le Président rappelle que pour financer les programmes d'investissement présentés au budget primitif 2009, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 350 000 euros

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Charge Monsieur le Président d'adresser une demande de prêt auprès de trois organismes bancaires, afin de procéder au choix définitif lors d'une prochaine réunion du conseil communautaire.

Collecte sélective - Conteneurisation commune de Lagardelle sur Lèze

Monsieur le Président rappelle aux membres présents la décision prise d'équiper les foyers de la commune de Lagardelle sur Lèze de conteneurs pour la collecte du tri sélectif.

Oùï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DONNE un avis favorable pour l'engagement de ce programme,

CHARGE Monsieur le Président de procéder à un appel d'offres pour l'acquisition de ces conteneurs,

SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général et de la société Eco Emballages,

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2009, article 2188.

Structure multi accueil de Venerque Equipement mobilier et matériel

Monsieur le Président rappelle aux membres présents la nécessité d'équiper la structure multi accueil de Venerque avec du mobilier adapté pour un montant de 30 110.40€ HT soit 36 012.04 TTC, selon le devis de l'entreprise HABA France.

Oùï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DONNE un avis favorable pour l'engagement de ce programme,

CHARGE Monsieur le Président de procéder à un appel d'offres auprès de trois sociétés pour l'acquisition du mobilier et du matériel pour cette structure.

SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,

PRECISE que la dépense est inscrite au budget primitif 2009, article 2313.

Relais Assistantes Maternelles Equipement mobilier

Monsieur le Président rappelle aux membres présents la nécessité d'équiper le Relais d'Assistantes Maternelles avec du mobilier adapté pour un montant de 10 090.00€ H.T soit 12 067.64€ TTC, selon le devis de l'entreprise HABA France.

Oùï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DONNE un avis favorable pour l'engagement de ce programme,

CHARGE Monsieur le Président de procéder à un appel d'offres auprès de trois sociétés pour l'acquisition du mobilier et du matériel pour cette structure.

SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,

PRECISE que la dépense est inscrite au budget primitif 2009, article 2313.

Infrastructures sportives – pose filet pare ballons

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de pose d'un filet pare-ballon le long de la clôture du collège Marcel Doret donnant sur les habitations Impasse des Vignes.

Monsieur le Président présente le devis de la société ESPES s'élevant à la somme de 8 165.25 € HT (9 765.64 € TTC)

Où l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DONNE un avis favorable pour l'engagement de ce programme,

SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général,

AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense qui est inscrite au budget 2009, article 2315.

Réfection bureaux Siège de la Communauté de Communes

Monsieur le Président rappelle aux membres présents le programme d'investissement engagé concernant la réfection des bureaux de la Communauté de Communes Lèze Ariège Garonne sis 1115 avenue de Lagardelle au Vernet, selon les devis retenus :

Lot	Entreprise	HT	TTC
3/ Charpente	GGL Charpente	12 780.00€	15 284.88€
4/Menuiseries extérieures	JFM	10 926.00€	13 067.50€
7/ Electricité	EBE	1 733.69€	2 073.49€
9/ Peintures sols souples	Polyprom	2 321.20€	2 776.15€
Total		27 760.89€	33 202.02€

Où l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DONNE un avis favorable pour l'engagement de ce programme,

SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général,

AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense qui est inscrite au budget 2009, article 2313.

Clôture bassin d'orages

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de modification de la clôture du bassin d'orages.

Monsieur le Président présente le devis de la société ESPES s'élevant à la somme de 2 821.00€ HT soit 3 373.91€ TTC.

Oùï l'exposé du Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DONNE un avis favorable pour l'engagement de ce programme,
SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général,
AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense qui est inscrite au budget 2009, article 2315.

Colonne de verre

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que la colonne de verre permettant une collecte en apport volontaire, située à côté des écoles de la commune de Lagardelle sur Lèze doit être remplacée.

Devis de la Société Plastic Omnium :

	HT	TTC
Colonne de Verre	1 530.00 €	1 829.88 €

Oùï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

DONNE un avis favorable pour l'engagement de ce programme,
SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général et de la Société Eco Emballages,
AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense qui est inscrite au budget 2009, article 2188.

Acquisition de mobilier Accueil de Loisirs de Lagardelle sur Lèze « Le Royaume des Mômes »

Monsieur le Président rappelle aux élus le programme d'acquisition de mobilier pour le Centre de Loisirs de Lagardelle sur Lèze.

Un programme d'investissement est inscrit au budget primitif 2009 pour un montant de 2 500.00 €.

Oùï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

DONNE un avis favorable pour l'engagement de ce programme,
SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,
AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense qui est inscrite au budget 2009, article 21784.

Aménagement du parking de la crèche «Les P'titous »

Monsieur le Président informe les membres présents de la nécessité d'engager des travaux d'aménagement du parking de la crèche du Vernet.

Devis :

	HT	TTC
CARO	42 727.00 [€]	51 101.50 [€]
EBE	4 845.69 [€]	5 795.44 [€]
Total	47 572.69[€]	56 896.94[€]

Où l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DONNE un avis favorable pour l'engagement de ce programme,

SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,

AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense qui est inscrite au budget 2009, article 2313.

Aménagement du parking de la gare du Vernet

Monsieur le Président rappelle aux membres présents le projet de réhabilitation des aires de stationnement des gares, mené par le Pays du Sud Toulousain.

Vu la fréquentation croissante des usagers de la gare du Vernet, Monsieur le Président informe que des travaux doivent être entrepris pour faciliter le stationnement.

Un programme d'investissement est inscrit au budget primitif 2009 pour un montant de travaux estimé à 100 000 euros.

Où l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DONNE un avis favorable pour l'engagement de ce programme,

SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Régional de la Haute-Garonne.

AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense qui est inscrite au budget primitif 2009.

Signalétique des entreprises sur la ZA « La Tuilerie » Commune de Venerque

Monsieur le Président informe les membres présents du projet de mise en place d'une signalétique pour les entreprises de la Zone d'Activités « La Tuilerie » située route de Narbonne sur la commune de Venerque.

Où l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'**unanimité**

DONNE un avis favorable pour l'engagement de ce programme,

CHARGE Monsieur le Président de faire établir des propositions chiffrées de trois entreprises,

SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général,

AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense qui est inscrite au budget primitif 2009.

Signalétique de l'entreprise Paul Boyé sur la commune du Vernet

Monsieur le Président informe les membres présents du projet de la mise en place d'une signalétique indiquant le site de l'entreprise Paul Boyé sur la commune de Vernet.

Où l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'**unanimité**

DONNE un avis favorable pour l'engagement de ce programme,
SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général,
CHARGE Monsieur le Président de faire établir des propositions chiffrées de trois entreprises,
AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense qui est inscrite au budget primitif 2009.

Travaux crèche de Lagardelle sur Lèze
« Les Petits Canailous »

Monsieur le Président rappelle aux membres présents le programme de travaux et équipements, d'un montant de 5 000.00 euros, inscrit au budget primitif 2009 concernant la crèche « Les Petits Canailous » à Lagardelle-sur-Lèze.

Oùï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'**unanimité**

DONNE un avis favorable pour l'engagement de ce programme,
SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,
AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense qui est inscrite au budget primitif 2009.

Travaux crèche du Vernet
« Les P'titous »

Monsieur le Président rappelle aux membres présents le programme de travaux et équipements, d'un montant de 5 000.00 euros, inscrit au budget primitif 2009 concernant la crèche « Les P'Titous » au Vernet.

Oùï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'**unanimité**

DONNE un avis favorable pour l'engagement de ce programme,
SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,
AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense qui est inscrite au budget primitif 2009.

Equipement matériel informatique
Point Info Jeunesse / commune de Venerque

Monsieur le Président rappelle aux membres présents le programme d'investissement d'un montant de 15 000 euros proposé au budget primitif 2009 concernant l'équipement du Point Info Jeunesse, situé sur la commune de Venerque, en matériel informatique.

Oùï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'**unanimité**

DONNE un avis favorable pour ce programme,
SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général, de la Caisse d'allocations familiales.
AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense qui est inscrite au budget primitif 2009.

Equipement matériel informatique
Relais Assistantes Maternelles / commune du Vernet

Monsieur le Président rappelle aux membres présents le programme d'investissement proposé au budget primitif 2009 pour un montant de 2 000 € concernant l'équipement du Relais Assistantes Maternelles en matériel informatique.

Oùï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DONNE un avis favorable pour ce programme,

SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général et auprès de la Caisse d'allocations familiales,

AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense qui est inscrite au budget primitif 2009.

Equipement matériel informatique
Structure Multi Accueil/ commune de Venerque

Monsieur le Président rappelle aux membres présents le programme d'investissement proposé au budget primitif 2009 pour un montant de 2 000.00 euros concernant l'équipement de la structure multi accueil de Venerque en matériel informatique.

Oùï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DONNE un avis favorable pour ce programme,

SOLLICITE une aide au taux maximum auprès du Conseil Général et auprès de la Caisse d'allocations familiales,

AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense qui est inscrite au budget primitif 2009.

Approbation du Compte Administratif 2008
de la zone d'activités La Tuilerie

Le Compte administratif 2008 se résume ainsi :

Réalisations de l'exercice 2008

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	138 010.39 €	138 010.39€
Section d'investissement	11 587.39 €	0.00€

Reports de l'exercice 2007

Report en section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
Report en section d'investissement	0.00 €	0.00 €

TOTAL

<u>Réalisations + reports</u>	149 597.78 €	138 010.39 €
--------------------------------------	---------------------	---------------------

Résultat cumulé

Exercice	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	138 010.39 €	138 010.39€
Section d'investissement	11 587.39 €	0.00 €
	149 597.78 €	138 010.39 €

Résultat de l'exercice 2008

Déficit d'investissement	11 587.39 euros
Résultat de clôture 2008	- 11 587.39 euros

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Michel DUVIEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur René DELPECH vice président et président de la commission des finances, **approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 par 14 voix** pour, Monsieur Michel DUVIEL, Président de la Communauté de Communes, s'étant retiré pour le vote comme le prévoit le code général des collectivités territoriales.

***Approbation du Compte de Gestion 2008
de la Zone d'Activités La Tuilerie***

Le Conseil Communautaire,

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion 2008 de la Zone d'Activités La Tuilerie dressé par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

***Régularisation écritures 2008
ZA « La Tuilerie »***

Ecritures d'équilibre du budget primitif 2008 de la Zone d'Activités La Tuilerie :

Virements de crédits :

Diminution de crédits ouverts

Dépenses

Article 3351.010 : - 121 763.00 euros

Article 3555.010 : - 167 837.00 euros

Total : - 289 600.00 euros

Recettes :

Article 16875.040 : - 144 800.00 euros

Total : - 144 800.00 euros

Augmentation sur crédits ouverts

Dépenses

Article 3555.040 : + 144 800.00 euros

Après délibération, le Conseil Communautaire **à l'unanimité**,
Approuve cette proposition du Président.

Vote BP 2009
ZA « La Tuilerie »

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet de Budget Primitif 2009 de la Zone d'activités La Tuilerie à Venerque

PRESENTATION PAR NATURE - SECTION FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET D ORDRE			
DEPENSES		RECETTES	
<u>Gestion des services</u>		<u>Gestion des services</u>	
011 Charges à caractère général	19 412.61€	70 Produit de services	38 000.000 €
012 Charges personnel et assimilé	0 €		
65 Charges de gestion courante	0 €		
TOTAL	19 416.61 €	TOTAL	38 000.00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	19 412.61 €	RECETTES DE L'EXERCICE	38 000.00 €
023 Virement sect. Invest.	18 587.39 €		
TOTAL	38 000.00€		38 000.00 €

PRESENTATION PAR NATURE – SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement		Recettes d'équipement	
010 Stock	7 000.00 €		0€
Résultat reporté	11 587.39 €	Recettes d'ordre d'investissement	
		021 Virement de la section de fonct	18 587.39
		.	
DEPENSES DE L'EXERCICE	18 587.39 €	RECETTES DE L'EXERCICE	18 587.39 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, donne son accord au projet de Budget Primitif 2009 de la Zone d'Activités La Tuilerie à Venerque.

Le Conseil Communautaire vote le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, par opération.

Indemnités de conseil à la Trésorière d'Auterive

Monsieur Michel DUVIEL, Président de la Communauté de Communes Lèze Ariège Garonne, expose au Conseil Communautaire que la trésorière d'Auterive peut percevoir des indemnités de Conseil pour l'aide qu'elle apporte à notre Collectivité.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer l'indemnité de Conseil à Madame Dominique CAZENAVE, Trésorière d'Auterive, à compter du 05 août 2008.

Structure multi accueil / Venerque Approbation du choix des entreprises

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que la Commission Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 28 janvier 2009 pour procéder à l'ouverture des 28 plis reçus concernant le projet d'aménagement d'un bâtiment existant pour la réalisation d'une structure multi accueil et d'un local associatif.

Monsieur le Président fait part du compte rendu de la réunion de la CAO du 23 février 2009, proposant une analyse des offres retenues par les architectes et le bureau d'études en charge du projet, suivant le PV annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Approuve le choix de la Commission Appel d'Offres comme suit :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT MARCHE TTC
LOT 1 Menuiseries intérieures alu.	APF	15 719.03 €
LOT 2 Plâtrerie /Faux Plafonds	GFPF	51 044.01 €
LOT 3 Menuiseries intérieures bois	CAZZOLA	44 232.53 €
LOT 4 Carrelage faïence	POLYPROM	22 825.64 €
LOT 5 Electricité	EBE	79 318.84 €
LOT 6 Chauffage / ventilation	AGTHERM	153 696.79 €
LOT 7 Cuisine	BONNET	14 953.17 €
LOT 8 Peinture revêtement sols souples	SPCR	34 896.16 €
LOT 9 Occultation	TEXIA	2 3 086.88 €
TOTAL		419 773.04 €

Charge Monsieur le Président de passer le marché avec les entreprises retenues et de signer les documents s'y rapportant.

Relais Assistantes Maternelles
Approbation du choix des entreprises

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que la Commission Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 11 mars 2009 pour procéder à l'ouverture des 48 plis reçus concernant le projet d'aménagement d'un bâtiment existant pour la réalisation d'une structure multi accueil et d'un local associatif.

Monsieur le Président fait part du compte rendu de la réunion de la CAO du 27 mars 2009, proposant une analyse des offres retenues par les architectes et les bureaux d'études en charge du projet, suivant le PV annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Approuve le choix de la Commission Appel d'Offres comme suit :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT MARCHE TTC
LOT 1 VRD, clôtures, espaces verts	CARO	51 101.49 €
LOT 2 Démolition, gros œuvre	Construit 31	25 773.80 €
LOT 3 Charpente, couverture, zinguerie	GGL Charpente	35 391.47 €
LOT 4 Menuiseries extérieures alu.	J.F.M	35 769.97 €
LOT 5 Plâtrerie, faux plafonds	GAUDY	13 814.64 €
LOT 6 Menuiseries intérieures bois	C.C.B	17 403.00 €
LOT 7 Electricité	E.B.E	31 823.54 €
LOT 8 Chauffage, plomberie, sanitaires	MARCHAND	39 659.36 €
LOT 9 Peintures sols souples	POLYPROM	21 513.65 €
LOT 10 Serrurerie	P.M.M.A	69 215.87 €
TOTAL		341 466.79 €

Charge Monsieur le Président de passer le marché avec les entreprises retenues et de signer les documents s'y rapportant.

Mise en place de la commission intercommunale
Pour l'accessibilité

Monsieur le Président fait lecture aux membres présents du courrier de la Direction départementale de l'Equipeement de Haute-Garonne informant les intercommunalités de leurs responsabilités en matière de mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances.

Les dispositions de l'article 46 de la loi rendent obligatoire la création d'une commission communale d'accessibilité pour les communes de 5000 habitants et plus. Cette commission est obligatoirement créée auprès

d'un EPCI de 5000 habitants et plus, dès lors qu'il exerce la compétence en matière de transports ou d'aménagement de l'espace.

La commission intercommunale d'accessibilité est présidée par le président de l'EPCI qui arrête la liste des membres.

Les membres composant cette commission sont répartis de la manière suivante :

- 1/ Représentant les communes de l'EPCI : deux élus par commune membre de la communauté de communes, titulaires ou suppléants.
- 2/ Représentant les associations d'usagers : deux par commune membre de la communauté de communes.
- 3/ Représentant les associations de personnes handicapées : une personne

Cette commission joue un rôle consultatif et a pour mission :

- D'établir un constat de l'état d'accessibilité
- D'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles
- D'établir un rapport annuel.

**Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité,
Approuve la mise en place de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées,
Approuve le choix de ses représentants cités ci-dessus.**

Mise en concurrence du contrat d'assurance des risques statutaires

Le Président informe l'Assemblée, que depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Garonne (CDG 31), a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des collectivités et établissements publics à un contrat-groupe négocié par lui, géré en capitalisation, comprenant la couverture du statut et des conditions attractives (taux et franchises).

L'actuel contrat d'assurance du CDG 31 arrivant à son terme le 31 décembre 2009, le CDG 31, en application de la délibération de son conseil d'administration en date du 19 novembre 2008, va engager une consultation pour la passation d'un nouveau contrat à effet au 1^{er} janvier 2010.

Il propose aux collectivités et établissements publics de les associer dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence, par la prise en compte de leurs besoins en la matière.

La participation à la consultation n'engage pas la collectivité ou l'établissement public demandeur à adhérer au contrat. Au terme de la consultation, en fonction des taux et des garanties obtenues, il y aura lieu de confirmer ou pas l'adhésion.

Dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la collectivité ou l'établissement public est dispensé de réaliser une mise en concurrence pour ce service et peut bénéficier de la mutualisation des résultats et de l'expérience acquise par le CDG31 depuis 1992, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

Les conditions et les garanties doivent être les suivantes :

- durée du contrat : 3 ans en capitalisation

Garanties pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation CNRACL)

- le congé de maladie ordinaire
- les congés de longue maladie et de longue durée
- le mi-temps thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive
- le congé à la suite d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle
- le congé de maternité ou d'adoption
- le décès de l'agent avec le versement du capital décès.

Garanties pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires, agents non titulaires (régime de cotisation IRCANTEC)

- le congé de maladie ordinaire
- le congé de grave maladie
- le congé à la suite d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle
- le congé de maternité ou d'adoption.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE et décide de demander au CDG 31 d'organiser pour le compte de la Communauté de Communes Lèze Ariège Garonne, la procédure de mise en concurrence pour le choix d'une compagnie assurant les risques statutaires du personnel sous les conditions et garanties décrites ci-dessus.

*Projet de création d'un crématorium
Demande d'estimation domaniale*

Monsieur le Président fait part aux membres présents du projet de création d'un crématorium sur le territoire intercommunal.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Charge Monsieur le Président d'établir une demande d'estimation domaniale de la parcelle retenue pour le projet.

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

Journée des élus des communes de l'intercommunalité : Monsieur Michel Duviel informe les membres du Conseil Communautaire que la journée des élus des communes membres de la CDC, se déroulera le samedi 19 septembre à Beaumont sur Lèze. Une information sur l'organisation et le déroulement de cette journée sera communiquée dans les prochaines semaines.

Point sur les réunions du bassin de vie à Auterive par Monsieur Michel DUVIEL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 30.